

# MARCHAND, LEMIEUX

## AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE  
NATHALIE BRIÈRE  
PAUL CHARBONNEAU  
JOSÉE DELAND  
VALÉRIE DURAND  
ÉRIC FRASER  
PIERRE GAGNON  
CHRISTIAN HOUDE  
LINE JANELLE  
JEAN-FRANÇOIS LACASSE

JACINTE LAFONTAINE  
JULIE LAPIERRE  
NICOLE LEMIEUX  
GILLES MARCHAND  
JEAN-FRANÇOIS MERCURE  
F. JEAN MOREL  
MARIA MOUDFIR  
CATHY NOSEWORTHY  
JOCELYNE PAQUETTE  
PASCAL PARENT

MICHEL PASINI  
DOMINIQUE PICHÉ  
LOUIS PRÉVOST  
JEAN RAJOTTE  
ISABELLE RAYLE-DOIRON  
SYLVY RHÉAUME  
BERNARD ROCHETTE  
MICHEL SIMARD  
JEAN-OLIVIER TREMBLAY  
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4<sup>e</sup> ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 3596

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 5 novembre 2003

### Par courriel et par poste

Me Richard Lassonde  
Secrétaire par intérim  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à la détermination du coût du service du Distributeur et à la modification des tarifs de distribution d'électricité  
Dossier Régie : R-3492-2002  
Notre dossier : S-25984/FJM/NL

---

Cher confrère,

Comme suite à votre correspondance du 31 octobre dernier concernant la planification de l'agenda définitif de l'audience de la phase 2 du dossier R-3492-2002, vous trouverez ci-joint un document identifiant les témoins d'Hydro-Québec Distribution, pour chacun des sept (7) panels prévus pour la présentation de la preuve de notre cliente.

Nous ne présentons aucun témoin expert indépendant. Toutefois, un témoin externe à Hydro-Québec siègera sur le panel 1.2 (Ressources humaines) pour répondre aux questions relatives au crédit de retraite. Il s'agit de M. François D'Amour, actuaire du Groupe conseil AON et responsable des ces questions pour Hydro-Québec.

À moins d'une demande à l'effet contraire, nous n'entendons pas faire témoigner de représentant de TransÉnergie sur les coûts des services de télécommunication.

Conformément aux intentions que nous avons exprimées dans notre lettre du 24 octobre dernier, la preuve d'Hydro-Québec Distribution débutera le 14 novembre avec un panel qui abordera des questions d'ordre plus général concernant l'ensemble du dossier. Ce panel, composé du président d'Hydro-Québec Distribution, M. André Boulanger, et du directeur Affaires réglementaires et tarifaires, M. Michel Bastien, abordera le coût de service, les orientations budgétaires, la stratégie tarifaire, le positionnement de l'entreprise eu égard aux personnes à faible revenu et au tarif BT. Il va de soi que l'ensemble de ces sujets sera traité de manière plus détaillée par l'un ou l'autre des 6 panels qui suivront.

La présentation de la preuve par les panels de témoins durera environ 30 minutes, à l'exception du panel 1.3 (Dépenses nécessaires à la prestation du service et base de tarification) dont la présentation pourrait durer une heure.

En ce qui concerne les contre-interrogatoires, nous estimons à une heure le temps requis pour chacun des thèmes 2, 3 et 4, et 2 heures pour le thème 1.

Croyant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX

Éric Fraser

EF/mb

pièce jointe

c.c.: Intervenants (liste en annexe) (par courriel seulement)